

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
13 avril 2024

DATE DE CONVOCATION
07 avril 2024

DATE D'AFFICHAGE
15 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	20
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, NDIAYE, GUILLON.

Mmes DUVALLET, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. LEGO, LECERF, GODEFROY, GRESSENT, GASSA, SABIRI et Mmes ROUSSELIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme ROUSSELIN à M. JAMET, M. LEGO à Mme DUVALLET, Mme LOUBASSOU à M. GHOUL, M. LECERF à M. COQUELET, M. GODEFROY à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme DORDAIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme BENAMARA, Mme GÜTH à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, ECHARD-GOUBERT, ZAPPIA, GUIBERT, BARBEY, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, DONY, LHERNAULT, LEFEBVRE, BEAUTÉ, AÏT ADDI.

Délibération N°14

RECONDUCTION DE « BONUS TOUS À VÉLO » ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION A L'OCCASION DE L'ÉVÈNEMENT « MAI A VÉLO »

Mme Anne-Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

En octobre 2023, le conseil municipal a validé la création du « BONUS TOUS À VÉLO », permettant d'apporter une aide financière aux rolivalois pour l'acquisition d'un vélo ou d'un équipement de sécurité à hauteur de 50% du montant de l'achat, limité à 200€TTC, et sans condition de ressource.

Ce sont 35 demandes qui ont été instruites du 1^{er} novembre au 15 décembre. 23 foyers ont pu bénéficier de cette aide pour un montant moyen versé de 182€, sur un budget total de 4 194€.

A l'occasion de l'évènement national « MAI À VELO », il est proposé de reconduire cette aide financière exceptionnelle, en complétant la liste des équipements ouverts à subvention aux **sièges et remorques enfants**. De plus, la définition du « vélo de ville » est **modifiée, afin d'ouvrir l'aide aux VTT équipés de garde-boue et d'un éclairage** (il était demandé en plus un porte-bagage dans le précédent règlement).

Accuse de réception en préfecture
027-212707812-20240413-D-24-04-14-DEF
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Pour mémoire, cette aide couvre également l'acquisition chez un professionnel :

- d'un vélo de ville adulte avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- d'un vélo cargo avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- d'un tricycle adulte avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion
- des accessoires de sécurité (casque, chasubles, antivol)
- des équipements d'éclairage, y compris installation d'une dynamo moyeu.

Le bonus est accordé pour un foyer rolivalois, pour une durée de trois ans, sur fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et sur facture acquittée de moins de 6 mois.

Le bonus est octroyé aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué. Pour 2024, un budget de 8 000€ a été voté.

Il est cumulable avec les aides de l'Etat.

Les dossiers de candidature sont à transmettre sur le site internet de la mairie, du 1^{er} au 31 mai 2024. Des permanences seront assurées à la Maison des Projets pour accompagner les demandeurs dans la préparation voire le dépôt en ligne de leur candidature. L'instruction des dossiers sera réalisée par le service Développement durable.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à autoriser la reconduction du Bonus Tous à Vélo selon les conditions définie au règlement d'attribution mis à jour.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212 11012-20240413-D-24-00014-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024